Jour de séance 5 le mardi 24 octobre 2023

*13 h*

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Steeves :
5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;

par l'hon. M. Crossman :
6, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement* ;

par l'hon. M. Austin :
7, *Loi modifiant la Loi sur les actes d'intrusion* ;
8, *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité.*

---

M. Arseneau donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 2 novembre 2023, appuyé par M. Coon, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick ressent déjà les effets des changements climatiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que des tempêtes plus fréquentes et plus fortes, des ouragans, des inondations, des sécheresses et des feux de forêt ;

attendu que des communications efficaces lors d'urgences liées au climat sont essentielles pour assurer la sécurité publique et réduire les effets des désastres liés au climat ;

attendu que l'accès à la couverture cellulaire demeure instable dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick et que de nombreuses régions rurales sont aux prises avec un service de réseau de téléphonie cellulaire inadéquat ou non fiable, ce qui rend vulnérables les gens du Nouveau-Brunswick vivant en milieu rural lors d'urgences liées au climat ;

attendu que les cellulaires et la communication sans fil offrent un moyen essentiel de diffuser au public des renseignements opportuns et qui peuvent sauver des vies lors d'urgences, comme des avis d'évacuation, des alertes météo et des consignes de sécurité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à agir immédiatement pour garantir une couverture cellulaire à l'échelle provinciale, ce qui comprend la mise en place des

infrastructures publiques et des investissements financiers nécessaires afin d'assurer une connectivité du réseau fiable.

---

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 26 octobre 2023, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 8 et 5.

---

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 25 octobre 2023, la deuxième lecture des projets de loi 5, 6, 7 et 8 sera appelée.

---

L'hon. M. G. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

L'Assemblée reprend le débat sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de Services Nouveau-Brunswick
pour 2022-2023 (20 octobre 2023).